

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

AU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB ATTITUDE PLUS

Vous pouvez retrouver le Règlement initial sur le site « Club Attitude Plus » → « Documents pour les membres » (<http://www.clubattitudeplus.com/lereglementdord1/index.html>) avec une nouvelle présentation vous facilitant la lecture

Le nom de « EXECUTIF FEDERAL » est remplacé par « le COMITE FEDERAL »

LE MEMBRE (page 2)

CANDIDAT MEMBRE

Toute personne désirant entrer dans une section peut demander à assister, avant adhésion, à **trois réunions** dans des Sections susceptibles de l'accueillir.

A cette occasion, il lui est systématiquement proposé tout document informatif sur la Fédération (*plaquette de présentation, statuts, règlements, texte de référence etc.*) **et notamment l'accès au Site des membres**

LA COTISATION (page 3)

PERIODICITE

La cotisation est annuelle et **est appelée en avril.**

Le paiement se fait auprès du Trésorier de Section accompagné de la fiche de coordonnées.

Peuvent voter à l'Assemblée Générale de Section et à l'Assemblée Générale Fédérale les membres à jour du paiement de la cotisation.

Toute personne entrant en cours d'exercice, paie une cotisation transitoire au prorata des réunions mensuelles restant à courir jusqu'à son terme.

MONTANT

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'Administration Fédéral.

Tout aménagement relatif à la cotisation annuelle est du ressort du Comité Fédéral

La cotisation du membre actif dont l'âge se situe entre 18 et 21 ans révolus, est de moitié de la cotisation du membre actif de plus de 21 ans

SECTION (page 5)

RECONNAISSANCE DE LA SECTION

Dès lors que la section en création comporte 7 membres actifs, elle est reconnue comme **section à part entière par le Conseil d'Administration Fédéral ainsi que son nom.**

COMITE DE SECTION (page 6)

PASSATION DE POUVOIR

Le mandat en question expire, alors, à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la section

Après l'Assemblée Générale Ordinaire de la section est organisée une réunion de transition réunissant les membres des comités entrant et sortant **avec transfert des documents et des matériels afférents aux fonctions.**

LE SECRETAIRE DE SECTION (page 9)

ROLE OU FONCTIONS

.....

Le secrétaire de section établit et tient à jour le fichier des membres de la section. En cas de changement, il le communique, chaque mois, au **Secrétaire Fédéral**.

Il rédige les convocations et les comptes rendus des réunions de motivation qu'il transmet, dans les 15 jours, au Secrétaire Fédéral.

De façon générale, il informe ce dernier de toute communication écrite ou autre qui est faite vers l'extérieur sur l'initiative de la section.

Il est responsable de la communication dans sa section quel qu'en soit la forme (papier, numérique ou autre). Il en assure la diffusion auprès des membres non reliés à internet.

.....

LE TRESORIER DE SECTION (page 10)

ROLE OU FONCTIONS

.....

Lorsque la section prend en charge l'organisation d'une activité fédérale, et qu'à ce titre elle est amenée à engager des dépenses et encaisser les recettes, **le trésorier doit obtenir deux mois avant la manifestation l'aval du Comité Fédéral sur un budget prévisionnel.**

Il établit ensuite l'état comptable relatif à cette activité et le transmet, dans le mois, au Trésorier Fédéral.

Le résultat financier positif est acquis au Club.

Le résultat financier négatif est supporté par le Club à condition que l'aval ci-dessus visé ait été obtenu.

Cet état, qui ne fait pas partie des comptes de la section mais de ceux de la Fédération, doit être accompagné de toutes les pièces justificatives.

.....

LE COMITE FEDERAL (page 13 et 14)

COMPOSITION

Le Comité Fédéral est composé de 5 personnes.

Il comprend un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un membre.

ROLE

Le **Comité Fédéral** participe au Conseil d'Administration Fédéral.

Il le convoque au minimum 15 jours avant et en établit l'ordre du jour.

D'une façon générale, il est responsable de l'application des décisions de l'Assemblée Générale Fédérale et du Conseil d'Administration Fédéral.

Toutes les communications et Invitations du Comité Fédéral se font par internet, à charge pour les secrétaires de Section d'en diffuser le contenu auprès des membres non connectés

Il prend toute décision qui n'est pas du domaine réservé des deux instances susvisées pour administrer la Fédération

En particulier, il est en charge :

- des activités fédérales et en propose le calendrier* au Conseil d'Administration Fédéral.
- de la gestion financière de la Fédération et propose le budget* prévisionnel au Conseil d'Administration Fédéral.
- de la gestion du fichier.
- de la communication interne et externe **dont celle contenue dans le site du Club et le site des membres.**

Il organise régulièrement des réunions d'animation à l'intention des Présidents.

Il peut en élargir la participation.

C'est aussi une force de proposition

.....

.....

Passation de pouvoir

Après l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire, est organisée, dans le mois, une réunion de transition réunissant les membres des deux Comités Fédéraux (entrant et sortant) avec transfert des documents et des matériels afférents aux fonctions

.....

LE PRESIDENT FEDERAL (page 15)

ROLE OU FONCTIONS

.....

Il signe tout document officiel en accord avec le Comité Fédéral

DESIGNATION AU POSTE

Il est élu à l'Assemblée Générale Fédérale parmi

- les membres des deux derniers Comités Fédéraux
- les trois présidents Fédéraux précédents.

A défaut, les membres du Conseil d'Administration Fédéral sortant, présents à l'Assemblée Générale Fédérale prennent, par vote à la majorité absolue, toute disposition nécessaire afin d'élargir le cercle des personnes éligibles.

LE VICE PRESIDENT (page 17)

ROLE OU FONCTIONS

Le vice-président fédéral remplace le président en cas d'absence. De façon générale, il épaula le président fédéral dans toutes ses fonctions.

En particulier, il a la responsabilité de toutes les activités fédérales et du **matériel du Club**.

Il dispose d'une voix dans le Conseil d'Administration Fédéral.

DUREE DU MANDAT

Son mandat est d'un exercice.

Il ne peut pas cumuler, en cette qualité, plus de trois exercices successifs

LE SECRETAIRE FEDERAL (page 18)

ROLE OU FONCTIONS

.....

Il gère le fichier du Club en collaboration avec le Trésorier Fédéral

De façon générale, il est responsable de la communication interne et externe du Club **dont celle contenue dans le site du Club et le site des membres.**

En accord avec le Comité Fédéral il peut déléguer la gestion de ces derniers.

Il dispose d'une voix dans le Conseil d'Administration Fédéral.

DUREE DU MANDAT

Son mandat est d'un exercice

Il ne peut pas cumuler, en cette qualité, plus de quatre exercices successifs

LE TRESORIER FEDERAL (page 19)

.....

DUREE DU MANDAT

Son mandat est d'un exercice

Il ne peut pas cumuler, en cette qualité, plus de cinq exercices successifs

LE MEMBRE DU COMITE FEDERAL (page 20)

ROLE OU FONCTIONS

Il a vocation à aider tout autre membre du **Comité fédéral** et à le remplacer en cas d'absence. Il ne peut remplacer le président que si le vice-président est lui-même absent.

DESIGNATION AU POSTE

Il est élu à l'Assemblée Générale Fédérale parmi les présidents de section des trois exercices antérieurs et les membres sortants des groupes d'étude et d'action institutionnels à condition qu'ils aient déjà été présidents de section.

DUREE DU MANDAT

Son mandat est d'un exercice.

Il ne peut pas cumuler, en cette qualité, plus de deux exercices successifs

LE COMITE DE FORMATION FEDERAL (page 24)

COMPOSITION

Le Comité de Formation Fédéral comprend 8 personnes dont

- **un responsable animateur**
- **un secrétaire**
- **un représentant au Conseil d'Administration Fédéral désignés, parmi elles, par leurs pairs.**

.....

LE COMITE DE DEVELOPPEMENT FEDERAL (page 25)

Composition

Le Comité de Développement Fédéral comprends 8 personnes dont

- **un responsable animateur**
- **un secrétaire**
- **un représentant au Conseil d'Administration Fédéral désignés, parmi elles, par leurs pairs**

.....